



COMPTE RENDU DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt

Le 27 janvier à 20 heures 30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 20/01/ 2020

Étaient présents : CHAPLAIN Christian- GUITTON Mickaël- LAVENAC Marie GIRAUD Guillaume- PROT Marc- PASQUAY Michel- CARON Jérôme- SEIXAS GOMES Bella- DILLOT Jean-François - ROYER Maximin- RICHARD Benoît.

Absents excusés : CAIGNOT Aurore (donne pouvoir à SEIXAS GOMES Bella)- de PAS Priscilla (donne pouvoir à GUITTON Michaël)- VEAU Danielle (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : GIRAUD Guillaume.

Le procès-verbal de la séance du 23/01/2020 est approuvé. Toutes les décisions votées lors de cette séance ont été approuvées à l'unanimité excepté la 9 qui bénéficie d'une abstention.

1- Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par le comptable public

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. CHAPLAIN, Maire :

- Après s'être présenté les budgets primitifs de l'année 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2019 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- A l'unanimité, approuve en conséquence les comptes de gestion tels qu'ils sont présentés (compte de gestion des budgets principal Mairie, et Commerce).

2-Vote du compte administratif du budget principal

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget principal et approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2019.

3-Affectation des résultats 2019 dans le budget général 2020

Le Conseil municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2019 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **593 812.84€**, et un excédent d'investissement de **44 244.55€**, à l'unanimité décide de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour le montant

de **576 057.39** euros, de reporter le solde pour le besoin de financement des investissements au compte 1068 d'un montant de **17 755.45** euros et de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour le montant de **44 244 .55** euros.

4-Vote du compte administratif du budget commerce

Le conseil municipal examine approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commerce 2019 suivant :

Section de fonctionnement :

- Recettes	21 122.12
- Dépenses.....	12 371 54
- Résultat exercice.....	8 750.58
- Report 2019	- 3 209.40
- Résultat de fonctionnement	
- 2019 à affecter au BP 2020	5 541.18

Section investissement :

- Recettes.....	9 161.00
- Dépenses.....	11 678.34
- Résultat de l'exercice.....	-2 517.34
- Report 2018.....	-3 660.72
- Résultat de l'investissement 2019 à affecter au BP 2020 :	- 6 178.06

5-Affectation des résultats 2019 dans le budget commerce 2020

Le Conseil municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2019 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **5 541.18 €**, et un déficit d'investissement de **6 178.06 €**, à l'unanimité décide :

- de reporter l'excédent de fonctionnement en besoin de financement des investissements au compte 1068 pour le montant de **5 541.18 €**
- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour le montant de **6 178.06**

6- Protection sociale complémentaire / volet prévoyance adhésion à la convention de participation du centre de gestion de la Vienne

Le Conseil municipal de Marnay après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- 1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance ;
- 2°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 6 ans ;
- 3°) de fixer le montant unitaire de 5 euros brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2020

7-Protection sociale complémentaire / volet prévoyance mandat au Centre de gestion de la Vienne pour la convention de participation

Le Conseil municipal de Marnay, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- 1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,
- 2°) de retenir la convention de participation,
- 3°) de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la Convention de participation.

8-Approbation du contrat de fourniture d'électricité Sorégies Idea pour les bâtiments communaux avec la SAEML SORÉGIES

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le nouveau contrat de fourniture d'électricité Sorégies Idea.

9-Délibération autorisant à pourvoir un emploi permanent par un contractuel dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité sauf une abstention, le renouvellement du contrat de Ludivine pour une année à partir du 01/03/2020.

10-Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver à l'unanimité le renouvellement à la convention d'un groupement de commandes avec l'Agence des territoires de la Vienne.

11-Demande d'aide financière

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide financière par l'intermédiaire de l'assistante sociale. Un montant de 200 euros est attribué pour les réparations de la voiture du demandeur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 200€ qui sera mandatée au compte 6713 directement au garage de Gençay EURL MONTIER-AGENCE RENAULT

Informations et questions diverses

Enfouissement et renforcement du réseau électrique, départe en retraite de Marie-Jo Bonneau au 1^{er} mars, conseil d'école (demande d'étagères pour la bibliothèque), voirie / cimetière, AG de la pêche, 2 stagiaires, tableau des élections, clôture de la régie d'avances des chèques de 30€, AG de l'association de la Foire aux produits du terroirs le 13/03/2020 à 20h30 à la salle des fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance
GIRAUD Guillaume